

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 2 juin 2016 portant application dans les services à compétence nationale et établissements publics relevant des ministres sociaux des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

NOR : AFSR1615113A

La ministre des affaires sociales et de la santé, la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, la ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes et le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Pour l'application du décret du 20 mai 2014 susvisé dans les services et établissements relevant des ministres sociaux, sont assimilés :

1° A des services d'administration centrale les services à compétence nationale et établissements publics figurant à l'annexe 1 du présent arrêté ;

2° A des services déconcentrés les services à compétence nationale et établissements publics figurant à l'annexe 2 du présent arrêté.

Art. 2. – La ministre des affaires sociales et de la santé, la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, la ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes et le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 2 juin 2016.

*La ministre des affaires sociales
et de la santé,*

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur des ressources humaines,
J. BLONDEL

*La ministre du travail, de l'emploi,
de la formation professionnelle
et du dialogue social,*

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur des ressources humaines,
J. BLONDEL

*La ministre des familles,
de l'enfance
et des droits des femmes,*

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur des ressources humaines,
J. BLONDEL

*Le ministre de la ville,
de la jeunesse et des sports,*
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des ressources humaines,
J. BLONDEL

ANNEXES

ANNEXE 1

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	SERVICES À COMPÉTENCE NATIONALE
<i>Secteur santé et solidarité</i>	
Ecole des hautes études en santé publique	Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale
Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé	
Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail	
Agence de biomédecine	
Agence technique de l'information sur l'hospitalisation	
Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante	
Agence nationale de santé publique	
Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales	
Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale	
Institut national des jeunes aveugles	
Instituts nationaux des jeunes sourds	
<i>Secteur jeunesse et sport</i>	
Centre national pour le développement du sport	Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)
Institut national du sport, de l'expertise et de la performance	
<i>Secteur travail et emploi</i>	
Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle	Mission d'appui aux équipes systèmes d'information et de communication

ANNEXE 2

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	SERVICES À COMPÉTENCE NATIONALE
<i>Secteur santé et solidarité</i>	
Agences régionales de santé	
<i>Secteur jeunesse et sport</i>	
Centres de ressources, d'expertise et de performance sportive	
Ecole nationale des sports de montagne	
Ecole nationale de voile et des sports nautiques	
Institut français du cheval et de l'équitation	
Musée national du sport	